Image not found or type unknown

La fiscalité des commissions d'un courtier

Par **Domy75017**, le **31/07/2012** à **08:59**

Bonjour,

Notre société concoit et commercialise des logiciels.
Comment justifier l'écriture comptable des commissions versées sur le compte domicilié en France d'un courtier qui arrive à placer nos produits à l'étranger.
Détail important : ce courtier est une personne physique non résidente en France.
Merci de votre réponse.

Meilleures Salutations.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés